

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La grippe et la gastro toujours très présentes

Les épidémies de grippe et de gastro-entérite se poursuivent en France et la région Auvergne-Rhône-Alpes reste très touchée. Santé publique France souligne que la région était toujours en situation épidémique pour la grippe lors de la semaine du 20 au 26 janvier, tandis que le réseau Sentinelles met en avant une forte disparité régionale. L'incidence de 158 cas de grippe pour 100 000 habitants est en hausse par rapport à la semaine précédente (135 cas pour 1 million d'habitants) mais reste inférieure à l'incidence nationale (190 cas pour 100 000 habitants).

La région est surtout marquée par la faible présence des virus grippaux en Auvergne alors qu'un foyer épidémique très important touche l'agglomération lyonnaise. À noter que la campagne de vaccination contre la grippe s'achève ce vendredi 31 janvier. La région reste aussi très touchée par la gastro-entérite avec une incidence moyenne de 242 cas pour 100 000 habitants, supérieure à l'incidence moyenne nationale de 215 cas pour 100 000 habitants. Et ça continue cette semaine !



Photo DR

AÉROPORT SAINT-EXUPÉRY

Plus de Belgrade-Lyon pour Wizz Air mais une liaison Bucarest-Lyon

Fin de la liaison saisonnière assurée par Wizz Air entre Belgrade en Serbie et Lyon. Celle-ci avait été lancée en juin dernier. La compagnie low cost ouvre, en revanche, une ligne au départ de Bucarest, capitale de la Roumanie, à partir de juin prochain. Sont prévues, du 2 juin au 24 octobre, au départ de l'aéroport international Henri-Coanda, deux rotations hebdomadaires vers Lyon Saint-Exupéry, avec des départs en A320 programmés les mardis et samedis à 12 h 50 et des atterrissages à 14 h 40. Les vols retour quitteront Lyon à 15 h 15 pour se poser à 18 h 55. Sur cet axe, Wizz Air sera en concurrence avec Blue Air. Notons que l'aéroport Saint-Exupéry accueille déjà les avions Wizz Air en provenance de Varsovie en Pologne et de Cluj-Napoca en Roumanie.

VOTRE RÉGION

NORD-ISÈRE À Saint-Sorlin-de-Morestel, après un arrêté interdisant les fameux boîtiers d'Enedis, le maire a fait poser des cadenas sur les armoires électriques de la commune

Bras de fer contre l'arrivée des compteurs Linky

Alors qu'Enedis poursuit le déploiement de ses nouveaux compteurs électriques communicants, les oppositions sont parfois vives. À Saint-Sorlin-de-Morestel, le maire tente l'épreuve de force.

C'est une querelle qui dure depuis bientôt deux ans. Dans la petite commune de Saint-Sorlin-de-Morestel, la future installation des compteurs Linky, les nouveaux boîtiers électriques communicants d'Enedis, est la source d'un conflit opposant le maire Philippe Allagnat au gestionnaire du réseau électrique.

L'édile a ajouté une pièce dans la machine le 22 janvier. Dans une lettre destinée à la direction départementale d'Enedis, il rappelle qu'un arrêté municipal « interdisant le remplacement des anciens compteurs par des compteurs Linky » est toujours en vigueur sur le territoire communal.

Des installations prévues en février

Cet arrêté, Philippe Allagnat l'a pris en novembre 2018. Long d'une dizaine de pages, le document pointe plusieurs risques liés à l'installation de ces petits boîtiers verts. Ils pourraient provoquer des incendies, par exemple. Si les Linky ne sont pas dangereux en eux-mêmes selon Enedis, il existe bien, en France, quelques cas d'incendies répertoriés, en raison d'une mauvaise pose ou



À Saint-Sorlin-de-Morestel, le maire a décidé de cadenasser les coffrets électriques de la commune pour s'opposer à l'installation des nouveaux compteurs Linky par Enedis. Photo Le DL/Michel THOMAS

d'une installation électrique défectueuse voire inadaptée chez certains habitants.

« Enedis annonce les premières interventions à Saint-Sorlin-de-Morestel courant février. J'ai demandé qu'ils fournissent une information préalable aux particuliers leur demandant de faire mettre aux normes leurs installations électriques en amont, mais ils ont refusé. Je ne comprends pas pourquoi », maugrée Philippe Allagnat.

L'Élu n'ignore pas que son arrêté, comme beaucoup

d'autres ailleurs en France, finira probablement par être retourné par le tribunal administratif. Légalement, un maire n'est tout bonnement pas compétent pour s'opposer à la pose de ces compteurs qui sont la propriété des autorités organisatrices de la distribution d'électricité et de gaz - Territoire d'énergie 38, anciennement le Sedi, en Isère.

« À l'heure où je vous parle, l'arrêté a été contesté par le préfet, mais aucun jugement n'a été rendu sur le fond et le dossier est toujours en cours

d'instruction. Donc, techniquement, le texte est toujours en vigueur. Je ne fais qu'utiliser ce qui est en mon pouvoir pour répondre aux inquiétudes de mes administrés et assurer leur sécurité. Beaucoup m'ont écrit : « Justifie le maire ».

Plusieurs compteurs barricadés

Philippe Allagnat ne cache pas qu'il est également opposé, à titre personnel, à la pose d'un boîtier Linky chez lui.

Mais l'Élu tient à marquer une différence claire avec le combat qu'il mène au nom de la commune. Après avoir usé ces derniers mois de tout l'arsenal juridique à sa disposition, il a pris la décision de barricader les compteurs électriques accessibles depuis l'extérieur et reliés à l'éclairage public du village. Dessus, des affichettes signées par ses soins indiquent : « Tout accès à ce coffret est interdit sans autorisation, sous peine de poursuites. »

Lucas MARTIN-BRODZICKI

QUESTIONS À

Bernard Prost, chargé de projet chez Enedis pour le programme Linky en Auvergne-Rhône-Alpes

« Encore 200 000 boîtiers à remplacer en Isère »

Comment réagissez-vous à la lettre de Philippe Allagnat, maire de Saint-Sorlin-de-Morestel, vous demandant de suspendre l'installation des nouveaux compteurs Linky ? « Nous sommes en contact avec lui. Nous essayons de trouver une issue favorable à ce dossier. Enedis souhaite rester dans une démarche de dialogue et d'ouverture. Il faut que Monsieur le maire entende que nous sommes chargés d'une mission de service public. Nous sommes à l'écoute, mais il a aussi sans doute des administrés qui souhaitent que ce coffret soit installé chez eux. »



Photo DR

Plusieurs compteurs, accessibles depuis l'extérieur, ont été barricadés...

« Nous condamnons fermement ces barricades. Les compteurs sont des biens électriques sous tension, c'est extrêmement dangereux. Il en va de la sécurité électrique de chacun. En cas de panne par exemple, nous serions dans l'impossibilité d'exercer correctement notre mission de service public. Je n'avais encore rien vu de tel en Isère. »

Qu'en est-il du déploiement des compteurs Linky dans le département ?

« Depuis décembre 2015, nous avons procédé au remplacement de 65 % des anciens équipements. Concrètement, cela représente environ 400 000 compteurs Linky installés. Il nous en reste un peu plus de 200 000 à poser d'ici 2021. L'Isère est dans la moyenne nationale. »

L.M.B.

« On n'est pas Google... Le compteur Linky n'est pas une caméra, Enedis est un service public depuis 70 ans ! »

Bernard Prost, chargé de projet chez Enedis pour Linky en Auvergne-Rhône-Alpes

REPÈRES

■ Peut-on refuser l'installation d'un compteur Linky ?

Techniquement, non. Le compteur n'est pas la propriété des usagers, et Enedis a pour obligation légale de mettre « à la disposition des consommateurs leurs données de comptage, des systèmes d'alerte liées au niveau de leur consommation, ainsi que des éléments de comparaison issus des moyennes statistiques », selon le Code de l'énergie. D'où le déploiement des compteurs Linky, ces compteurs dits « communicants » censés mieux gérer la facturation et la consommation d'électricité selon Enedis.

■ Peut-on interdire à un installateur Linky d'entrer chez soi ?

Oui, c'est le principe de propriété privée. C'est aussi la solution trouvée par les opposants aux Linky pour refuser d'avoir ce boîtier chez eux. Car si le compteur est à l'intérieur de l'habitation, les installateurs doivent prendre rendez-vous et obtenir l'accord de l'occupant. En revanche, si le compteur est accessible depuis la rue, les techniciens n'ont pas besoin d'une autorisation pour procéder au remplacement.



Photo Le DL/L.M.B.

Certains habitants perplexes, voire opposés, aux Linky

L'objet de la discorde est bien visible. Posé à la verticale sur une table, le petit boîtier vert fait face à une quarantaine de personnes venues tenter d'en comprendre le fonctionnement. De dissiper leurs doutes, aussi.

Car le Linky est source de beaucoup d'inquiétudes chez une partie de la population, depuis qu'Enedis a été chargé de remplacer les anciens compteurs électriques par ce nouveau compteur communicant. Ce dernier est capable de transmettre des informations à distance, comme le relevé de la consommation électrique.

Une réunion publique pour déminer le terrain

Après avoir reçu une dizaine de lettres de ses administrés, le maire de Vézeronce-Curtin, Maurice Belantian, a pris les choses en main. « Certains habitants souhaitaient que le conseil municipal se positionne contre l'installation de ces compteurs. Mais le préfet m'a signalé que ça n'aurait aucune valeur juridique. Suite à cela, j'ai demandé à Enedis d'organiser une réunion pu-



À Vézeronce-Curtin, une réunion publique autour des compteurs Linky a eu lieu le 17 janvier 2020. Photo Le DL/L.M.B.

blique, en mairie. »

Deux représentants d'Enedis, Bernard Prost et Carine Antoniali, ont donc tenté de déminer le terrain le vendredi 17 janvier.

À peine installée, une participante, visiblement bonne connaissance du dossier, l'interpelle : « Vous travaillez tous les deux pour Linky, c'est bien ça ? Donc

ce n'est pas vraiment un débat contradictoire... » Un autre pose la question qui fâche : « On est obligé de l'accepter, votre nouveau compteur ? Le mien, je l'ai depuis 1971 et il fonctionne très bien. Je ne vois pas pourquoi je devrais en changer. » Logique implacable.

« C'est une loi française,

elle-même votée suite à une directive européenne, qui demande à Enedis de remplacer les compteurs français. Nous sommes dans une mission de service public », répond Bernard Prost entre deux invectives. Sa collègue Carine Antoniali avoue « ne pas comprendre cette polémique. » « Ce compteur vous permet

L.M.B.